



# L'EPINE INFOS

N° 11 - RENTRÉE 2021

## EDITO DU MAIRE

En ces temps de crise sanitaire et de respect des gestes barrières, la communication est passablement allégée, tout comme le rythme des travaux.

Cependant 2020 a vu quelques travaux notoires :

- Fin de l'étude de la rénovation de la Basilique et fin de la construction de l'orgue ;
- À l'école : peinture de la cantine et changement d'un tableau numérique ;
- Rue des Moissons : création de 2 places de parking de rechargement de voiture électrique ;
- Mairie : pose d'une gâche électrique de sécurité à la mairie et achat d'un ordinateur ;
- Mise en place de la vidéoprotection ;
- Salle L'Épinette : achat auto-laveuse, aspirateur, volets roulants et défibrillateur.

Le tout pour une dépense totale de 106.500 €uros.

En 2021 : le scolaire et la sécurité du village sont les principales dépenses :

- Réaménagement de la cuisine de la cantine
- Changement de la chaudière de l'école ;
- Fin de la mise en place de la vidéoprotection.

Pour une dépense totale de : 89.500 €uros.

Aujourd'hui nous constatons que 60 % des dépenses viennent des remises aux normes des biens et des équipements publics, ce qui, compte tenu de la perte de revenu due à la baisse de la Dotation de l'État depuis 2014, et de l'absence de revenus de la location de la salle L'Épinette (COVID), rend la situation comptable très tendue, pour preuve le résultat négatif du budget fonctionnement 2020 (- 5.020 €uros du jamais vu !). Cela explique en partie l'augmentation des taux d'impôts locaux 2021, afin d'abonder les recettes de notre budget de fonctionnement d'une somme supplémentaire de 9.488 €uros et les empêcher d'être une deuxième fois de suite négatif, ce qui ne doit jamais se produire comptablement.

En fait, nous constatons que c'est depuis 2014 que les impôts locaux augmentent pour compenser la perte des aides de l'état.

La preuve : la part des impôts et taxes représente en 2015 = 38 % du budget pour 66 % en 2021, dont une part obligée de dépenses du personnel qui pesait 24 % du budget en 2015, pour désormais 40 % en 2021 (essentiellement pour le scolaire et la cantine).

Les résultats d'excédent de fonctionnement fondent forcément chaque année. Ainsi, ils représentaient 37 % des recettes en 2015, alors qu'ils n'en représentent plus que 6 % en 2021.

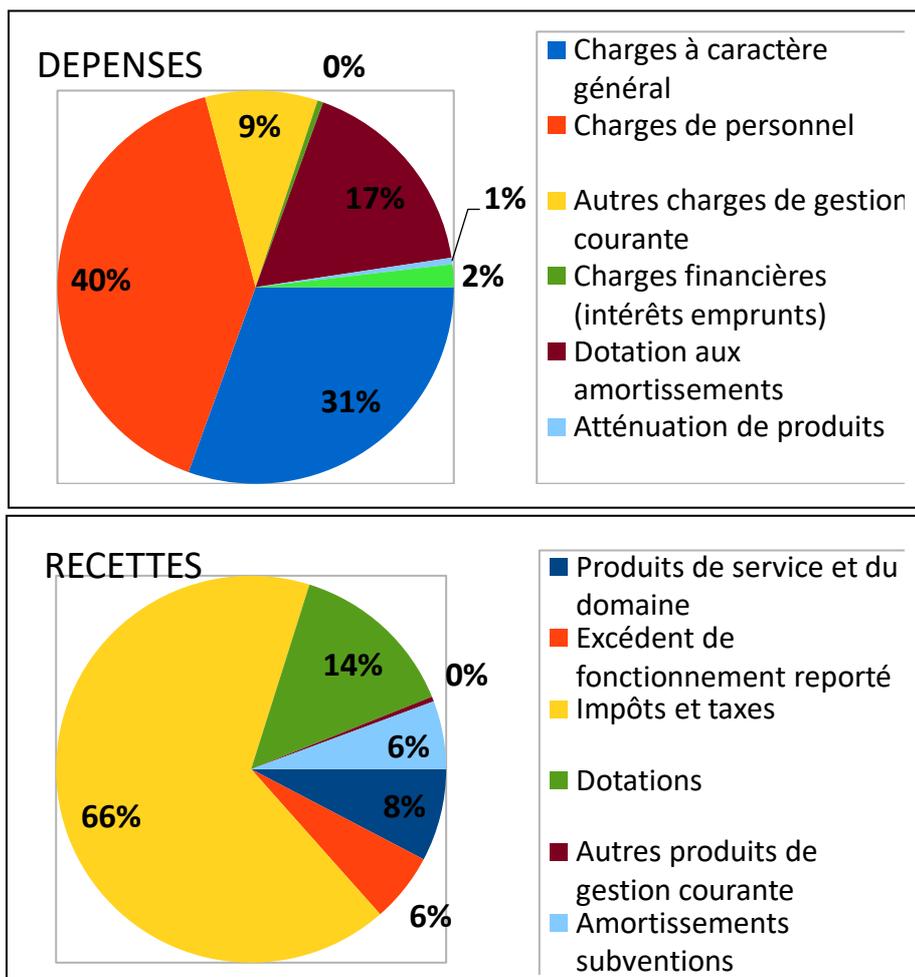
On peut craindre à terme que les communes soient asphyxiées financièrement, si l'État continue à prodiguer autant de normes de sécurité environnementales, tout en réduisant ses aides, d'autant que se pointent à l'horizon les nouvelles exigences concernant la biodiversité et le confort climatique (air, CO<sup>2</sup>...).

Aussi, la rigueur budgétaire perdurera en 2021 avec un effort ciblé sur la diminution des dépenses de fonctionnement.

Pour conclure, je m'avancerai à dire que l'avenir communal n'est pas assuré et que vos élus actuels, avec la meilleure volonté affichée, n'exercent plus le même rôle que celui encore en place à la fin du siècle dernier. Leurs velléités d'investir et de procurer du bien à leurs concitoyens, ne dépendent déjà plus de leur liberté d'agir, mais des exigences des nouvelles lois de plus en plus nombreuses et onéreuses.

Pourtant, encore aujourd'hui les idées sont là, mais hélas... plus trop les finances.

## Le budget 2021 en quelques chiffres



### CHRONIQUE BUDGÉTAIRE LES IMPÔTS LOCAUX

L'année 2020 a non seulement été impactée par des dépenses normatives nouvelles, mais aussi par la COVID. Fourniture de matériel (masques) et des produits (désinfectant) non prévue budgétairement (solde de 3.500 €), pertes de ressources de la cantine et de la garderie (4.000 €), non location de la salle L'Épinette (9.000 €), soit une perte totale de 16.500 € (8 % du budget général).

Pour ne pas retrouver le déficit général de 2020 de 5.020 €, il est primordial de trouver un apport financier d'au moins 50 à 60 % des 16.500 € manquants, soit 9.500 € pour 2021 car la COVID officie encore même si l'impact financier régresse.

Le seul levier dont dispose la commune est d'agir sur les taux d'imposition communaux à hauteur de 5,61 % (provisoire) sur le foncier bâti et non bâti, seules lignes de trésorerie existantes depuis la perte directe de la taxe d'habitation. Précision : si les 3 taxes étaient restées dans le giron de la commune, cela équivaldrait à une augmentation de 2,5 %.

L'impact moyen annuel par habitant est de 14,83 €, soit par couple 29,66 €.

Cette décision est une action ponctuelle et il sera nécessaire pour le budget 2022 que l'on espère être sorti de l'impact COVID, d'analyser dans des conditions normales les nouvelles tranches budgétaires dans un esprit de rigueur comptable.

## LES CHEMINS D'EXPLOITATION FONCIÈRE

### MISE EN PLACE DE PANNEAUX SUR LES CHEMINS D'ASSOCIATION FONCIÈRE DE L'ÉPINE

L'Association Foncière de Remembrement (AFR) de L'ÉPINE va installer 3 panneaux de restrictions de circulation sur les chemins d'exploitation lui appartenant.

Cette démarche répond à un double objectif.

D'une part, rappeler à tous que ces chemins sont issus de prélèvements sur les comptes des propriétaires de terres incluses dans le périmètre du remembrement passé. Ils sont par conséquent privés et gérés par une Association Foncière.

D'autre part, répondre aux préoccupations des AFR face aux incivilités multiples et au non-respect de l'usage de ces chemins aux fins de dessertes agricoles.

Une tolérance est accordée pour les promenades mais la priorité reste la desserte agricole. La responsabilité de l'AFR ne saurait être engagée en cas d'incident.



Rédaction faite par Grégory CHOBEAU – Président de l'AF de L'ÉPINE.

## LES VOISINS VIGILANTS

La commune a adhéré à la convention dispositif « voisins vigilants » depuis novembre 2013.

Ce dispositif sert essentiellement à dissuader les délinquants et à accroître la réactivité des gendarmes.

Quatre habitants de la commune se sont proposés pour être « référent citoyen ». Ils ont été formés par la gendarmerie au sens de l'observation ainsi qu'aux réflexes de signalement et de description d'éventuels faits suspects.

Si vous êtes témoin d'un fait suspect ou très inhabituel, prévenez votre référent, qui contactera la gendarmerie.

### A L'ÉPINE :

Gérard CUVELIER : 06.51.45.36.44

Bruno PASQUET : 06.43.52.29.16

### A MELETTE :

Bertrand SCHOENTGEN : 06.72.27.63.23

Benoît MACHET : 06.22.53.34.46

## REPAS DES ANCIENS

La commune organise son repas annuel pour les Épinotes et les Épinots de 60 ans et plus, si la COVID le permet.

Inscrivez dès maintenant dans votre agenda, la date du :

**DIMANCHE 17 OCTOBRE 2021 à 12 h à la salle L'Épinette.**

A la mi-septembre, vous recevrez un courrier d'invitation avec toutes les modalités de participation et son coupon d'inscription à retourner en mairie.



## BIENVENUE AUX SŒURS BÉNÉDICTINES

Depuis le 3 août dernier, cinq Sœurs de la congrégation des bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre ont rejoint L'ÉPINE, pour la fondation d'une communauté au service de la basilique Notre-Dame de L'ÉPINE. Vous les reconnaîtrez à leur habit blanc et leur voile au vent sur le parvis !

La responsable de la communauté (« Prieure ») s'appelle Sœur Marie Odile.

Puis de la plus « ancienne » à la plus jeune : Sœur Christine Marie, Sœur Marie Estelle, Sœur Marie Damien et Sœur Marie Charles de Jésus.

Elles nous arrivent de différentes régions de France, où elles assurent une présence de prière et d'accueil dans les sanctuaires (lieux de ressourcement spirituel) : la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, la basilique Saint Martin à Tours, la basilique Notre-Dame de Marienthal en Alsace, la basilique de Saint Jean-Marie Vianney à Ars et le sanctuaire de Notre-Dame de Laghet près de Nice.

Depuis leur arrivée, elles découvrent maintenant notre belle terre de Champagne et ce trésor de lumière et d'histoire qu'est la basilique de L'ÉPINE, dans son écrin fleuri... !

Lors d'une rencontre à la Mairie, elles nous ont confié avoir été très touchées par l'accueil joyeux et familial qu'elles ont reçu des Épinots dès leurs premiers pas au village, et vous remercient de toutes les marques d'attention que vous leur avez déjà manifestées.



De gauche à droite :

Sœur Marie Damien

Sœur Marie Odile (Prieure)

Sœur Marie Charles de Jésus

Sœur Marie Estelle

Devant : Sœur Christine Marie

